



**Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville**

Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme

Secrétariat Général

Ecole Nationale d'Architecture

Présentation de l'Ecole Nationale d'Architecture

Introduction

Située à Madinat Al Irfane, quartier regroupant universités et grandes écoles d'enseignement supérieur de Rabat, l'Ecole Nationale d'Architecture a été transférée dans de nouveaux bâtiments, inaugurés le 14 janvier 2000 par Sa Majesté Mohammed VI, à l'occasion de la Journée Nationale de l'Architecte.

Etablissement de formation de cadres supérieurs, sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Le nombre des lauréats de l'Ecole dépasse les 1800 dont une centaine d'étrangers, soit le tiers des architectes nationaux, secteurs publics et privés confondus.

Le corps des enseignants est formé de 30% de permanents et 70% de vacataires qui offrent une diversité de profils : architectes, urbanistes, ingénieurs, plasticiens, économistes, sociologues, anthropologues, juristes, linguistes, etc. Une cinquantaine de cadres supérieurs, de cadres moyens et d'agents sont répartis dans les différents services de l'Ecole.

Outre les laboratoires didactiques équipés, un parc informatique relié à l'Internet est ouvert aux étudiants et aux enseignants, l'Ecole dispose aussi, d'un centre de documentation qui met à la disposition de ses usagers plus de 9500 ouvrages, environ 1000 brochures et périodiques, 700 travaux d'étudiants, ainsi que l'ensemble des TPFE des lauréats architectes, en plus de la photothèque dispose de 80.000 documents d'archive.

La réforme LMD

Depuis Octobre 2008 l'ENA est engagée dans la réforme LMD. En effet, les élèves de la première année sont inscrits en 1^{ère} année de licence en vue de faire un parcours scolaire totalement dans le cadre de cette réforme dans le respect de la loi 00-01.

La dernière réunion de la commission de suivi et de coordination de la réforme a permis l'élaboration d'une nouvelle Plaque pédagogique et a définitivement tracé les grandes lignes données par le présent document.

1 - Accès à l'ENA et inscriptions

Ouvert aux étudiants titulaires d'un baccalauréat mathématiques, scientifique, économique ou équivalent, âgés de moins de 22 ans, l'accès à l'école se fait au vu des résultats d'un concours écrit, puis d'un entretien oral pour les candidats ayant réussi les épreuves écrites.

Au début de chaque semestre (semaine qui précède le début des cours), l'étudiant doit s'inscrire auprès du service de scolarité aux ateliers et séminaires qu'il envisage de préparer pendant le semestre en cours. Les inscriptions en début d'année se font vers la mi-septembre.

2 - Organisation de l'enseignement

Le cursus de formation à l'E.N.A. se répartit en 12 semestres (de la mi-septembre à la fin janvier et de la mi-février à la fin de juin). Comportant des disciplines obligatoires et des disciplines optionnelles, l'enseignement est divisé en modules capitalisables.

Pour être diplômable, l'étudiant doit avoir capitalisé 36 modules, où certains cours théoriques sont optionnels ainsi que des ateliers complémentaires, ceux-ci sont choisis parmi une liste proposée chaque année. L'inscription aux modules optionnels est possible à partir de la 4^{ème} année (semestre S7), niveau où l'étudiant est estimé capable d'opérer des choix personnels pour façonner son profil.

De même, dans l'objectif de former la personnalité de l'étudiant et de développer ses capacités à faire des choix, l'ENA lui offre la possibilité de choisir les ateliers d'architecture et séminaires qu'il souhaite suivre et ce, dès le semestre **S7**.

3 - Progressivité des études

Pour respecter la progressivité de l'enseignement, certains modules (comportant principalement les ateliers) doivent être suivis et constituent des chaînes dont chaque maillon est un prérequis indispensable au maillon suivant ; en revanche, d'autres modules (théoriques) sont indépendants et constituent des prérequis. La nouvelle réforme ne permet pas à l'élève le passage en quatrième année tant qu'il n'a pas validé tous les prés requis, la troisième année constitue un barrage.

Pour passer d'un semestre à l'autre, l'étudiant doit avoir capitalisé :

- L'atelier d'architecture
- L'atelier d'art plastique (D.E.P. + T.C.)
- Les prérequis nécessaires au semestre suivant.

4 - Forme de l'enseignement

L'enseignement est dispensé essentiellement sous les formes suivantes en fonction de la nature du savoir et du savoir-faire à transmettre :

a - Cours magistraux pour les modules théoriques

Parmi ces cours, certains sont également accompagnés de travaux dirigés en petits groupes effectués soit en salle (perspective, descriptive, langues), soit en laboratoire (informatique, maîtrise de logiciels de dessin, etc.), soit encore sur le site (équipement technique et suivi de chantier, etc.).

b – Travaux pratiques en atelier

Il s'agit d'un enseignement en nombre restreint d'élèves (une quinzaine au maximum), essentiellement pour l'enseignement du projet et celui de la représentation et expression plastiques.

c – Séminaires

L'objectif des séminaires est de compléter la formation donnée en atelier et d'initier à la recherche (4^{ème} et 5^{ème} années).

d – Conférences

Représentant une autre forme de l'enseignement, plusieurs conférences sont programmées le long de l'année.

e – Stages

Le savoir théorique est complété par trois stages de un mois chacun : un

stage ouvrier, un stage en agence et un stage dans une administration où tous les aspects du métier sont abordés.

5 - Evaluation des enseignements

a - Ateliers d'architecture

Les différents exercices sont évalués par l'encadrant responsable de l'atelier sur la base de critères définis au préalable et connus de l'étudiant. Ces critères seront hiérarchisés en fonction des objectifs de l'exercice. Un projet par semestre sera toutefois évalué d'une manière collégiale, par un jury composé des professeurs des ateliers de toute la promotion. Pour les 4^{ème} et 5^{ème} années, ce jury peut au besoin être élargi à d'autres personnalités, reconnues pour leurs compétences.

b - Cours théoriques

L'évaluation des connaissances des cours théoriques se fait sur la base d'un contrôle continu, avec un minimum de deux contrôles par semestre. Une note relative à l'assiduité et la participation de l'étudiant peut être rajoutée si l'enseignant le souhaite.

c – Stages

En accord avec l'Administration de l'ENA, l'encadrant des stages est chargé d'évaluer le rapport de stage sur la base de critères définis au préalable et connus de l'étudiant. Ce rapport devra contenir les éléments suivants :

- présentation de la structure d'accueil, sa taille, sa logistique, etc. ;
- le programme des travaux où l'étudiant a été associé (déroulement, prise de décision, répartition des travaux entre différents intervenants de la structure) ;
- les travaux effectués par l'étudiant ;
- le bilan de son stage ;
- lettre d'appréciation du responsable de l'organisme d'accueil.

Ces stages seront effectués pendant le mois de Février ou pendant les vacances d'été.

d – Diplômes

L'évaluation du Travail Personnel de Fin d'Etudes (TPFE) sera élaborée conformément aux fiches d'évaluation remises aux membres du jury.

6 - Validation des modules

L'acquisition des modules, obligatoires et optionnels, est nécessaire pour être diplômable. Lorsque l'étudiant n'a pas validé un module théorique, il peut bénéficier d'un rattrapage, en Février (pour le 1^{er} semestre) ou en Juillet (pour le 2^{ème} semestre). Il peut aussi recommencer ce module le semestre suivant (ou deux semestres plus tard pour les disciplines non dédoublées) en bénéficiant d'une autre possibilité de rattrapage en Février ou en Juillet. Toutefois tous les ateliers et les cours théoriques de la licence doivent être validés avant le passage à la première année master.

Les rattrapages ne sont pas prévus pour les ateliers d'architecture, d'art plastique et les séminaires.

7 - Diplômes

La préparation du TPFE se déroule en deux semestres: L'étudiant inscrit en S11 aura donc 2 semestres pour soutenir son TPFE.

Dans le but d'homogénéiser les Travaux personnels de Fin d'Etudes (TPFE), des mesures sont prévues pour la constitution des jurys, pour le déroulement de la soutenance ainsi que pour l'évaluation des diplômes.

Un contrat est signé entre l'étudiant diplômable, l'encadrant et l'administration de l'ENA pour le suivi et l'encadrement du diplôme et de sa soutenance. Ce contrat précise les droits et devoirs de chacune des parties.

Une liste des enseignants autorisés à encadrer ainsi que de représentant de l'administration est dressée annuellement.

Chaque étudiant disposera d'un **Dossier TPFE** contrat et l'ensemble des formulaires qui le suivront durant cette période de préparation du diplôme ou TPFE.

Cette période sera ponctuée par des séances de travail définies dans le contrat qui le lie à son encadrant et à la scolarité de l'institution.

Le contrat et les procès-verbaux des séances de travail constitueront l'essentiel du dossier TPFE.

8 - La recherche et développement :

L'ENA s'est engagée dans une vaste entreprise de consolidation et d'expansion de ses structures pédagogiques, de recherche et d'expertise. Cette entreprise est soutenue et motivée par la nécessité de renforcer un espace de niveau qualitatif et quantitatif répondant aux exigences d'une formation adaptée au contexte national en prenant en compte le standard international.

Le Centre des Etudes doctorales (CED) :

L'Ecole Nationale d'Architecture s'est dotée d'un Centre d'Etudes Doctorales en Architecture et Disciplines Associées. Le cycle du doctorat de l'ENA, accréditée par la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur, est une formation à la recherche et par la recherche, sanctionnée par l'obtention du diplôme de Doctorat en Architecture, après la soutenance de travaux de recherche devant un jury.

9 - Formation Spécialisée :

Depuis 2007, l'Ecole Nationale d'Architecture est partenaire de l'Ecole de Chaillot Paris, Département formation de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, dans le cadre du « Diplôme Supérieur en Architecture du Patrimoine ». Depuis cette date, trois promotions d'Architectes du Patrimoine ont obtenu leur diplôme après soutenance de leur projet de fin d'études devant un jury.

Ce « Diplôme Supérieur en Architecture du Patrimoine » est une formation de très haut niveau, de spécialisation approfondie dans la restauration, la conservation, la mise en valeur, la transformation et la réutilisation du patrimoine architectural ordinaire, urbain et paysager.

Cette spécialisation de deux années post-diplôme d'architecte, est destinée aux architectes qui seront amenés à agir au niveau du patrimoine architectural et urbain en état de délabrement avancé.

10 - La formation continue :

La formation continue constitue pour l'Ecole Nationale d'Architecture une plateforme d'ouverture, de transmission et de partage du savoir et de l'expertise avec son environnement socioéconomique et professionnel.

La vision adoptée par l'ENA en matière de formation continue se décline en missions, objectifs et méthodologie. Les missions de la Direction chargée de la Formation Continue et des relations avec le Milieu socioéconomique, portent sur l'établissement, la coordination et le suivi des programmes et des activités de formation continue ciblées par les bénéficiaires de l'intérieur et de l'extérieur de l'Etablissement.

11 - Présentation des Ressources de l'Ecole :

Le corps des enseignants :

L'ENA dispose d'un corps d'enseignants d'une grande notoriété qui assure l'enseignement, l'encadrement et la formation ainsi que les différentes actions de recherche d'étude et d'expertise dans l'architecture, l'urbanisme, la construction et les disciplines connexes.

L'ENA compte 134 enseignants, répartis comme suit :

- Enseignant chercheur : 20 (PES, PH, PA)
- 4 architectes affectés à l'enseignement
- plus de 110 vacataires tous profils confondus.

Personnel administratif de l'Ecole

Effectif du personnel administratif est de : 35 personnes dont 13 femmes, répartie comme suit :

- Architectes : 7
- Ingénieur : 1
- Administrateurs : 7
- Techniciens : 7
- Adjoint : 13

Budget 2017

Le budget de l'Ecole Nationale d'Architecture Rabat vise en premier lieu à prévoir et mettre en œuvre les moyens indispensables au fonctionnement normal de l'Ecole, ensuite à soutenir les missions de l'Ecole qui consistent à l'amélioration du cursus pédagogique, l'amélioration des conditions de travail au niveau de l'établissement, le renforcement de la formation continue et le développement de la recherche scientifique et technique.

Budget de l'ENA pour l'année 2017 :

RECETTES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2016	Montant
Subvention d'exploitation du budget général	18 000 00,00
Subvention d'investissement du budget général	7 300 000,00